



### ARTICLE 1 : OBJET

Le Dispositif Cap' Vert a pour vocation de soutenir tout départ autonome de jeunes, de leur faire prendre et assurer des responsabilités, tout en concevant un voyage vertueux et durable à faible empreinte carbone répondant au défi écologique des nouvelles mobilités.

### ARTICLE 2 : AIDE FINANCIÈRE

La participation de la Ville est fixée à hauteur de 200 euros par jeune putéolien.

En cas d'annulation du séjour, les candidats doivent impérativement en informer la structure et rembourser la somme dans l'année civile en cours.

### ARTICLE 3 : CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ◆ Avoir entre 16 et 25 ans au 1<sup>er</sup> jour du départ.
- ◆ Résider à Puteaux.
- ◆ Avoir un projet autonome de séjour : les projets de vacances en famille ou dans la famille ne sont pas recevables. Il en est de même pour les départs avec une structure organisatrice de séjours.
- ◆ Le projet envisagé doit porter sur un séjour en France ou dans un pays européen, d'une durée minimale de 4 jours et 3 nuits.
- ◆ Partir en groupe de 2 personnes minimum.
- ◆ Autofinancer le projet à hauteur de 40% du budget.
- ◆ Le voyage doit tendre vers un **mode éco-responsable** reposant sur un des critères énoncés ci-après :
  - **Un mode de transport vertueux et durable :** Train, vélo, marche à pied, autopartage, voiture électrique...

### Ou bien :

- **Un mode d'hébergement écologique :** bivouac, camping, chambre d'hôte, chalets solaires, cabanes...

La visite de parcs naturels régionaux, la pratique d'activités de plein air et de nature et de woofing, l'achat de matériel d'occasion constitueront une plus-value supplémentaire pour la sélection du dossier.

### ARTICLE 4 : RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats au Dispositif Cap' Vert doivent retirer un dossier auprès de Puteaux Information Jeunesse et le retourner accompagné des pièces obligatoires. En cas de difficulté de montage du projet, les informateurs jeunesse peuvent assurer l'accompagnement individualisé des participants. Labélisé Eurodesk, Puteaux Information Jeunesse dispose des compétences et des ressources pour éclairer au mieux les jeunes dans leurs projets de mobilité en Europe.

### PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

- . Le dossier de candidature complet et le règlement signé par le groupe
- Et pour chaque participant putéolien**
- . Une lettre de motivation adressée au Maire en 2 exemplaires
- . Photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- . Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . Une attestation d'hébergement si le jeune réside chez ses parents
- . Un RIB au nom du candidat
- . Une photocopie de l'Attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- . Une photocopie de l'Attestation d'Assurance Rapatriement

- . Une photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie pour un voyage hors de France
- . Une autorisation parentale pour les mineurs
- . Des justificatifs de dépenses « vertes » (billet de train, réservation camping, itinéraire sentier de randonnée...)

**ARTICLE 5 : JURY ET FINANCEMENT DES PROJETS**

Pour chaque année civile, la Ville de Puteaux inscrit une ligne budgétaire prévisionnelle pour les bourses de séjour en autonomie.

Afin d'examiner et de retenir les dossiers à financer, une commission spécifique est créée. Placée sous l'autorité du Maire, elle est composée de l'Elu délégué à la Jeunesse, du Directeur Général des Services, du Directeur Général Adjoint des Services et du Directeur de Puteaux Information Jeunesse.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté. En fonction de la qualité des dossiers reçus, le jury est souverain pour décider de l'attribution de la bourse Cap'Vert.

**ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DES CANDIDATS**

A l'issue du séjour, il sera demandé aux participants de créer un visuel en utilisant les photos (dont une sera obligatoirement prise devant le panneau de la commune de destination) et en les commentant. De ce fait, le bénéficiaire accepte la diffusion par la ville des photos et textes dans le journal de la Ville ou sur Internet.

**ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS**

La Ville de Puteaux ne peut en aucun cas être tenue responsable des conséquences dommageables liées à la réalisation de leur séjour.

Les représentants légaux des mineurs, en leur qualité de titulaires de l'autorité parentale sur la personne du bénéficiaire, demeurent personnellement responsables de tous les dommages qui pourraient être occasionnés par le bénéficiaire à l'occasion de l'exécution du projet.

**ARTICLE 8 : AUTORISATION PARENTALE**

Les parents ou les représentants légaux du mineur, déclarent être titulaires de l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire de l'aide.

Ils autorisent conjointement le bénéficiaire à partir en vacances dans le cadre du Dispositif Cap' Vert proposé par la Ville de Puteaux, dans les conditions prévues par le règlement.

**ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, celles-ci sont traitées par la

Mairie de Puteaux dans le but d'assurer votre candidature au dispositif Cap' Vert dans le respect des obligations légales en vigueur.

A ce titre, les données collectées seront conservées pendant deux ans à compter de la date de validation par le personnel autorisé de la Mairie de Puteaux, destinataire des données.

Dans la limite des restrictions que le texte réglementaire établit, le candidat dispose des droits d'accès, de rectification et d'effacement ainsi qu'à la limitation de traitement. Il dispose également du droit au retrait du consentement. Il peut exercer ces droits, en justifiant de son identité des données personnelles, sur simple demande à :

**Mairie de Puteaux**

Direction des Affaires Juridiques - Délégué à la Protection des Données

131 Rue de la République 92800 PUTEAUX

ou en adressant un courriel à : [dpo@mairie-puteaux.fr](mailto:dpo@mairie-puteaux.fr)

Je reconnais être informé(e) et accepte que photos reproduisant l'image de ma personne ou celle de mon enfant, soient publiées sur les différents supports de communication de la Ville.

Prénom et nom des bénéficiaires :

.....  
 .....  
 .....

Fait à Puteaux, le

.....

Signature des candidats

Signature des parents si l'enfant est mineur  
*Précédée de la mention « Lu et Approuvé »*